

Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2311

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier les Grolières - Restructuration des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Autorisation de signer deux marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1975 en date du 15 décembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour les travaux de requalification urbaine du quartier des Grolières à Vaulx en Velin.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 30 avril 2004, a classé première pour les différents lots les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, entreprise Appia, pour un montant de	519 776,43 € TTC,
- lot n° 3 : travaux d'éclairage public, entreprise SERP, pour un montant de	161 081,46 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 18 mars 2002 et 20 octobre 2003 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1975 en date du 15 décembre 2003 ;

Vu les procès-verbaux d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour les travaux de requalification urbaine du quartier des Grolières à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels s'y référant, pour :

- le lot n° 1, voirie : entreprise Appia, pour un montant de 434 595,68 €HT, soit 519 776,43 €TTC,

- le lot n° 3, travaux d'éclairage public : entreprise SERP, pour un montant de 134 683,50 €HT, soit 161 081,46 €TTC.

2° - Les dépenses à engager au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - opération n° 0570. Cette opération a fait l'objet d'individualisations d'autorisation de programme d'un montant total de 1 285 633 €, par délibérations en date des 18 mars 2002 et 20 octobre 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,